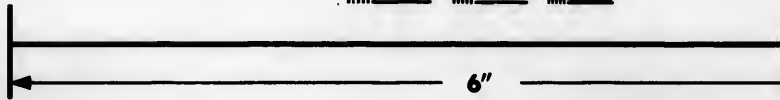
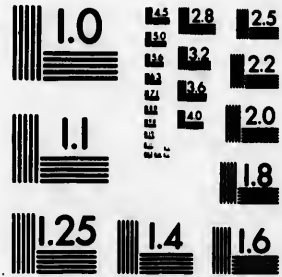
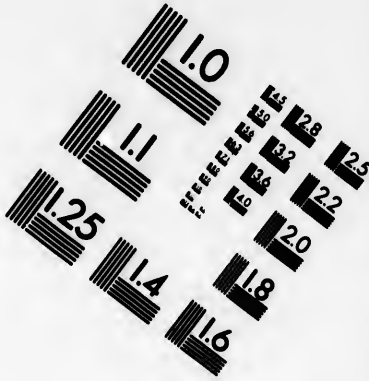


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**

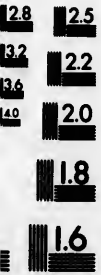


**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4303



RESOLUTION  
TEST (MT-3)



23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICM  
Microfiche  
Series.**

Canadian Institute for Historical Microreproduction



**CMH  
che**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**1984**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a m qu'il lui a été de cet exemp point de vue une image re modification sont indiqués

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
  - Covers damaged/  
Couverture endommagée
  - Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
  - Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
  - Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
  - Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
  - Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
  - Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
  - Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
  - Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
  - Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:
- Coloured  
Pages de
  - Pages de
  - Pages re  
Pages re
  - Pages di  
Pages de
  - Pages de  
Pages de
  - Showthr  
Transpar
  - Quality o  
Qualité i
  - Includes  
Compren
  - Only edit  
Seule éd
  - Pages wh  
slips, ties  
ensure th  
Les page  
obscurie  
etc., ont  
obtenir le

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

				10X					14X					18X					22X
				12X					16X					20X					24X

**Pages et bibliographiques**

...ut a microfilmé le meilleur exemplaire  
...a été possible de se procurer. Les détails  
...exemplaire qui sont peut-être uniques du  
...e vue bibliographique, qui peuvent modifier  
...age reproduite, ou qui peuvent exiger une  
...ation dans la méthode normale de filmage  
...diqués ci-dessous.

...oloured pages/  
...ages de couleur

...ages damaged/  
...ages endommagées

...ages restored and/or laminated/  
...ages restaurées et/ou pelliculées

...ages discoloured, stained or foxed/  
...ages décolorées, tachetées ou piquées

...ages detached/  
...ages détachées

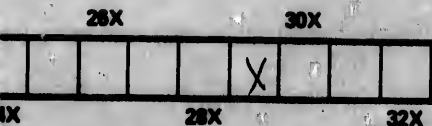
...owthrough/  
...ansparence

...uality of print varies/  
...ualité inégale de l'impression

...cludes supplementary material/  
...mprend du matériel supplémentaire

...ly edition available/  
...ile édition disponible

...ages wholly or partially obscured by errata  
...os, tissues, etc., have been refilmed to  
...sure the best possible image/  
...e pages totalement ou partiellement  
...ecurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
...e... ont été filmées à nouveau de façon à  
...tenir la meilleure image possible.



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

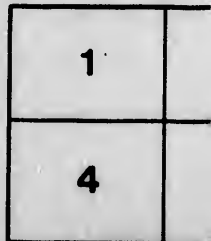
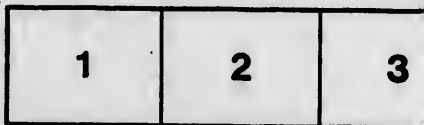
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



been reproduced thanks

are the best quality  
condition and legibility  
keeping with the  
ons.

paper covers are filmed  
cover and ending on  
d or illustrated impres-  
sion appropriate. All  
filmed beginning on the  
illustrated impres-  
sion page with a printed

each microfiche  
→ (meaning "CON-  
7 (meaning "END"),

may be filmed at  
Those too large to be  
posure are filmed  
hand corner, left to  
many frames as  
grams illustrate the

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la  
générosité de:

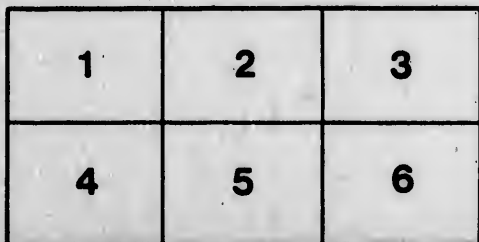
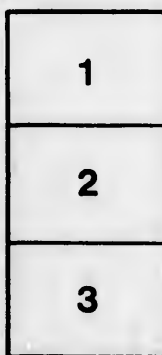
Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le  
plus grand soin, compte tenu de la condition et  
de la netteté de l'exemplaire filmé, et en  
conformité avec les conditions du contrat de  
filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en  
papier est imprimée sont filmés en commençant  
par le premier plat et en terminant soit par la  
dernière page qui comporte une empreinte  
d'impression ou d'illustration, soit par le second  
plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires  
originaux sont filmés en commençant par la  
première page qui comporte une empreinte  
d'impression ou d'illustration et en terminant par  
la dernière page qui comporte une telle  
empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la  
dernière image de chaque microfiche, selon le  
cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le  
symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être  
filmés à des taux de réduction différents.  
Lorsque le document est trop grand pour être  
reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir  
de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite,  
et de haut en bas, en prenant le nombre  
d'images nécessaire. Les diagrammes suivants  
illustrent la méthode.



Utile à ces *fortunés jeunes gens*, qui, recevant l'éducation par un bienfait singulier, tâcheront de correspondre aux desseins évidents de la providence divine sur eux, de faire valoir leurs talents, de se rendre utiles à l'Eglise ou à la société, par devoir et par reconnaissance. Ils comprendront facilement, et on ne manquera pas de leur expliquer, qu'ils ont un double motif qui les engage. Mais ils abuseront peut-être de leur éducation et en deviendront plus méchants ? Oui, peut-être. Mais est-ce une raison pour ne pas faire le bien ? pour priver de l'éducation ceux qui en useraient bien ? Si cette considération pouvait arrêter, quel bien ferait-on ? Cette considération empêche-t-elle Dieu lui-même de multiplier ses bienfaits à notre égard ? Fais ce que dois, advienne que pourra.

Utile aux *familles honnêtes*, quoique pauvres. Quel encouragement ne sera-ce pas pour ces *bonnes familles*, de commencer de bonne heure l'éducation de leurs enfants, de cultiver leurs talents, de corriger leurs défauts et de les former à la vertu ? Car, elles sauront que ce ne sera qu'à cette condition que leurs enfants pourront être choisis entre tous les autres pour recevoir le bienfait de la haute éducation. Quels efforts ne feront-elles pas pour mériter que leurs enfants soient du nombre de ceux à qui on puisse accorder une bourse ?

Fort utile encore aux *maisons d'éducation*. C'est par le moyen des bourses appliquées avec discrétion et impartialité, qu'elles pourront se procurer les meilleurs sujets, les conserver, compléter l'éducation d'un plus grand nombre, et créer entre tous les élèves une émulation utile et même nécessaire, et exercer sur eux une plus grande influence.

Ajoutons enfin, œuvre la plus utile aux *fondateurs* des pensions gratuites et à tous les *contribuables*. En effet, ils seront la cause première et immédiate de tous les biens inappréciables qui en seront le résultat, de tous les avantages que nous venons d'énumérer, des avantages procurés à l'Eglise et à l'Etat, aux élèves favorisés, à leurs familles et aux maisons d'éducation.

Oui, c'est à ces généreux Donateurs que l'Eglise devra ses ouvriers les plus capables et les plus dignes, et l'Etat ses hommes les plus vertueux et les plus habiles à remplir les hautes et pénibles charges de la société. C'est à eux que les hommes les plus distingués par leurs talents, sachant qu'ils leurs doivent le bienfait inestimable de l'éducation et leur rang dans l'Eglise ou dans l'Etat, se croiront obligés avec toute leur famille de payer un tribut perpétuel de reconnaissance et d'amour. Ce sont eux enfin que les maisons d'éducation proclameront comme leurs bienfaiteurs et les véritables amis de l'éducation.

Mais comme la reconnaissance ne doit pas se borner à des paroles, elles ne manqueront pas sans doute de leur en donner des preuves en leur rendant service, autant qu'elles le pourront, surtout dans l'ordre spirituel. Or, pour cela, elles leur donneront part à leurs prières et à leurs bonnes œuvres, comme aussi à celles de leurs élèves, et elles engageront spécialement à prier pour eux les élèves *Donataires*, lesquels s'en feront comme un devoir de justice et de reconnaissance toute leur vie.

Bien plus le Séminaire de Sainte-Thérèse s'engage à faire chanter, chaque année, dans la chapelle ou à la paroisse, deux messes solennelles avec l'assistance de tous les élèves, l'une pour les fondateurs vivants de quelque bourse ou pension et pour tous les contribuables vivants, et l'autre pour les mêmes bienfaiteurs, après leur décès.

On célébrera aussi chaque année, pour tous les mêmes fondateurs ou contribuables soit vivants, soit défunts, six messes basses, dont les élèves seront avertis, afin qu'ils prient spécialement pour eux.

Conditions des bourses ou pensions fondées au Séminaire de Sainte-Thérèse, et qualités requises de la part des élèves pour y prétendre.

I. La somme à donner au Séminaire pour former une bourse entière ou pour fonder une pension perpétuelle applicable à un seul élève ou à deux ou trois au plus, est £300, (trois cents livres), payables tout à la fois ou en différents termes.

Le Séminaire s'engage à faire valoir ce capital sans aucune rémunération. Il ne s'attribuera pas le gain excédant 6 par 100 ; mais aussi il ne supportera pas les pertes ni aucune diminution des bourses ou pensions ; bien entendu qu'il se trouvera obligé de prendre toutes les précautions possibles pour prévenir de tels accidents.

II. C'est le Séminaire assemblé en conseil, qui fera chaque année, au commencement des vacances, l'application de chaque bourse en faveur d'un ou de plusieurs de ses élèves, qu'il jugera les plus propres à compléter leurs études à raison de leur talents, de leurs caractère et de leur conduite morale et religieuse.

Cependant le Séminaire pourrait avoir égard, dans son choix, à quelqu'un de la famille du fondateur d'une pension, ou à quelqu'autre élève sur sa recommandation, pourvu que cet élève eût d'ailleurs toutes les qualités requises pour faire un cours classique avec avantage.

Le Séminaire se conformera aussi à l'intention de ceux qui n'auraient fondé des bourses ou pensions que pour favoriser exclusivement la vocation ecclésiastique. Dans ce cas, la pension ne serait accordée qu'à un élève qui paraîtrait propre à l'état ecclésiastique et qui se trouverait dans les conditions voulues pour obtenir une pension gratuite.

Or, les conditions voulues de la part du Séminaire de Sainte-Thérèse, pour qu'un écolier puisse avoir part à une bourse entière, ou à une demi-bourse, ou seulement au tiers, sont : 1°. Que cet écolier soit réellement incapable par lui-même ou par ses parents de pourvoir à sa pension, en tout ou en partie, de sorte que la bourse qu'il sollicite lui soit nécessaire pour compléter son éducation. 2°. Qu'il soit né d'une famille honnête et respectable, doué d'un bon naturel, remarquable par ses talents et son application, et que surtout sa conduite morale et religieuse inspire de solides espérances qu'il se rendra un jour utile à l'Eglise ou à l'Etat. 3°. Qu'il ait passé au moins une année au Séminaire de Sainte-Thérèse, afin que le Séminaire puisse mieux le connaître et en juger par lui-même.

Moyens de créer ces bourses, ou de fonder ces pensions au Séminaire de Sainte-Thérèse.

Souscriptions.—Pour ne pas différer davantage l'œuvre si excellente, si importante et si utile de la fondation des bourses ou pensions perpétuelles au Séminaire de Sainte-Thérèse, on ose présenter aux personnes libérales, généreuses et amies de l'éducation trois listes de *souscriptions*.

La 1<sup>re</sup> est pour ceux qui auront la générosité de souscrire la somme nécessaire pour former une bourse entière ou une demi-bourse ou le tiers d'une bourse, et cette bourse entière ou partielle sera appelée et désignée par leur nom dans les registres du Séminaire.

La 2<sup>e</sup> pour ceux qui voudront s'engager à une souscription annuelle, déterminée par eux-mêmes, durant cinq ans.

La 3<sup>e</sup> contient les noms de tous ceux qui, n'ayant que de faibles moyens à leur disposition, voudraient pourtant encourager l'excellente œuvre en question et y participer. Il suffira donc pour eux de souscrire une légère somme, sachant que les petites sommes réunies finissent par en former une grande, et que, pour le mérite, Dieu ne regarde pas tant la quantité que la bonne volonté.

On conservera avec soin dans les archives du Séminaire les noms de Messieurs les Fondateurs de quelque bourse ou pension et de tous ceux qui y auront contribué, afin que la mémoire de leurs bienfaits ne périsse jamais dans cette institution et que l'on s'en souvienne surtout aux jours destinés à offrir pour eux le Saint Sacrifice de la Messe.

L'œuvre de la fondation des *bourses* ou *pensions* au Séminaire de Sainte-Thérèse sera inaugurée le 19 mars (1860), fête de Saint-Joseph, premier patron du pays, protecteur spécial de la jeunesse, et quine manquera pas d'accorder, nous l'espérons, tout le succès désirable à l'œuvre la plus propre à la favoriser.



# PROJET

*De créer des bourses ou de fonder des pensions gratuites perpétuelles pour procurer la haute éducation à des sujets pauvres, mais distingués par leur caractère, leurs talents et leur bonne conduite.*

Cette œuvre est sans contredit une des plus excellentes, des plus importantes et des plus utiles.

I. Œuvre excellente.—Elle fournira les moyens et l'occasion de compléter une des plus belles œuvres du Créateur, en développant dans un jeune homme des brillantes qualités qu'il en avait reçues. Elle contribuera à l'accomplissement de la mission providentielle de ce jeune homme, qui, en faisant valoir ses talents, rendra à Dieu la gloire qui lui en revient.

Aussi l'Eglise catholique, instruite et dirigée par l'Esprit-Saint, veut-elle que l'on procure l'éducation préférablement aux enfants pauvres du peuple, pourvu qu'ils aient d'ailleurs les qualités requises de l'esprit et du cœur, et que l'on choisisse parmi eux, ceux en qui l'on reconnaîtra la vocation ecclésiastique pour en faire ses ministres. *Pauperum filios precipue eligi vult.* Conc. de Trente, sess. 23. Mais cette sage disposition suppose des bourses ou des pensions fondées et le Saint Concile en fait une mention expresse.

C'est pourquoi, dans la plupart des institutions européennes destinées à procurer la haute éducation, il y a plusieurs bourses pour favoriser les meilleurs talents et récompenser le mérite, et souvent les gouvernements eux-mêmes ou de riches particuliers y contribuent libéralement. On sait que plusieurs pensions ont déjà été fondées en faveur du Séminaire de Québec, et que cette œuvre a eu d'excellents résultats.

Or, il y a un besoin spécial de bourses ou de pensions fondées en faveur du Séminaire de Sainte-Thérèse. Car cette institution, quoique sur un bon pied, ne se maintient que par ses propres moyens, sauf la faible subvention du gouvernement. N'ayant jamais reçu ni don ni legs depuis sa fondation, on comprend qu'elle a besoin d'une rigoureuse économie, et qu'elle ne peut guères soutenir les pauvres élèves *gratis*.

II. Œuvre importante. S'il est important et même nécessaire que les meilleures terres ne demeurent pas incultes, que les plantes et les arbres qui promettent les plus beaux fruits ne soient pas étouffés dès leur naissance, n'est-il pas encore plus important et plus nécessaire que les plus beaux talents de l'esprit, joints aux bonnes qualités du cœur, ne soient pas comme étouffés et rendus inutiles, faute d'une bonne éducation collégiale? Or, voilà le malheur que nous avons à déplorer dans le Canada, du moins dans cette partie-ci. Car s'il y a beaucoup de collèges, et peut-être trop, il n'y a point de bourses pour accueillir plusieurs sujets excellents sous tous les rapports. Delà il arrive qu'un grand nombre, trop grand sans doute, reçoit l'éducation collégiale ou classique, vaille que vaille, et accapare ensuite les professions et les emplois du gouvernement, malgré leur médiocrité, tandis que d'autres jeunes gens, plus propres à recevoir la haute éducation, en sont privés, faute de moyens pécuniaires, et privés par là l'Eglise et l'Etat des grands avantages qu'ils auraient procurés à l'une ou à l'autre, si on était venu à leur secours par le moyen de quelque bourse.

III. Œuvre donc fort utile. C'est la conclusion qu'il est facile de tirer de ce qui vient d'être dit. On, œuvre utile à l'Eglise. Car par ce moyen on procurera facilement à l'Eglise des ministres remarquables par leurs talents, distingués par leurs bonnes qualités et leurs vertus. Pourquoi? C'est qu'une institution ayant à sa disposition des bourses ou des pensions pourra en faire l'application à ses meilleurs élèves, et ainsi le clergé se trouvera formé de l'élite des étudiants, selon les intentions formelles du Saint Concile de Trente, que nous avons déjà cité.

Utile à l'Etat civil. Car tous ne sont pas appelés à l'état ecclésiastique. Combien de sujets brillants par leurs talents et par leurs bonnes qualités pourraient rendre les plus grands services dans les différents emplois civils, s'ils recevaient une bonne éducation classique? Mais, nés de parents pauvres, ils ne peuvent recevoir cette éducation que par le moyen de quelque bourse. Il faudrait donc, ici comme en Europe, qu'il y eût des bourses ou des pensions fondées par le gouvernement ou par des souscriptions de la part des particuliers.

C'est alors que l'on pourrait voir se développer de beaux génies, surgir des hommes qui feraient peut-être un jour l'honneur et la gloire de notre Canada. Qui pourrait dire quels beaux talents ont été perdus pour le pays et le sont encore, faute de moyens nécessaires pour recevoir cette éducation classique qui les aurait cultivés et rendus si utiles à notre société? Qu'elle comprenne donc aujourd'hui de quels avantages elle se prive en ne voulant pas faire quelque sacrifice pécuniaire pour compléter l'éducation de quelques sujets d'élite que la providence appellerait par leurs talents à occuper les emplois les plus importants.

